



www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°97 du 18 décembre 2018**

**OBJET – Personnel – Modification du tableau des emplois**  
**- Création d'un emploi permanent à temps non complet**  
**au service « Gestion et valorisation des déchets »**

*Rapporteur : M. le Vice-Président en charge du pôle « Ressources et Administration générale »*

Le 18 décembre 2018 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 décembre 2018 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 28

Nombre de pouvoirs : 7

M. Emeric SALLE est nommé secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, Mme Catherine VALDENAIRE, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

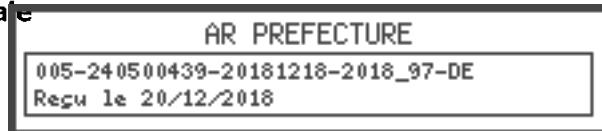
**Ont donné pouvoir :** Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL  
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM  
M. Romain GRYZKA à Mme Anne-Marie FORGEOUX  
M. Bruno MONIER à Mme Catherine MUHLACH  
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO  
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE  
M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2 (Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) et son article 34,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** l'avis du bureau du 17 décembre 2018,

**Considérant** la nécessité pour le service « Gestion et valorisation des déchets » de la Communauté de Communes du Briançonnais de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires sur le grade d'adjoint technique afin d'exercer les missions d'agent polyvalent (gardiennage déchetterie),



**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

**1/ Au titre des emplois permanents**

❖ **Pour le service « Gestion et valorisation des déchets »**

- Décide de la création d'un emploi permanent (titulaire et à défaut contractuel) à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires afin d'exercer les missions d'agent polyvalent sur le grade d'adjoint technique de catégorie C de la filière technique sur la base de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 (Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire).

A cet effet, ce contrat à durée déterminée serait conclu sur la base de l'indice brut 348 (grade d'adjoint technique).

- Inscrit au budget les crédits correspondants.
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence :

Création	Suppression
■ Un emploi permanent (contractuel) à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires afin d'exercer les missions d'agent polyvalent sur le grade d'adjoint technique de catégorie C de la filière technique sur la base de l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984.	Sans objet

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le président,

Gérard FROMM

Date affichage : **20 DEC. 2018**